



La Lettre Municipale

“Vos Elus vous informent” n° 82 - Mars 12

EDITORIAL

Ce nouveau numéro de la lettre municipale vous présente l'aboutissement d'un projet déjà évoqué à maintes reprises : le restaurant scolaire avec sa cuisine. Pour notre commune, il s'agit d'un projet qui a demandé plusieurs années de réflexion. C'est surtout un investissement orienté vers notre jeunesse, outil indispensable à nos familles et complémentaire aux structures scolaires. Disposer d'un restaurant scolaire n'est pas une obligation, mais comment pourrait-il en être autrement ?

Cet engagement financier d'importance pour notre village a été rendu possible grâce aux solidarités intercommunale, départementale, régionale, nationale et européenne. Sans ce partenariat aux multiples facettes, nous n'aurions pu nous lancer dans une telle construction.

Demain encore et comme nous l'avons fait par le passé (création de nouvelles classes, réhabilitation d'un préau, construction de toilettes, aménagement de la cour ...), il nous faudra encore investir dans notre école et nous le ferons.

Voyez-vous, j'ai la certitude que nous ne nous trompons pas quand nous travaillons pour l'avenir de nos enfants !!!

**Le Maire,
Dany MINEL**

TRAVAUX POUR UN RESTAURANT SCOLAIRE : ça commence enfin

Un constat : Dans un équipement qui date de la construction de notre groupe scolaire « Emile DARTHENEY » (ancien instituteur et Maire du village), resté presque à l'identique, le SIVoS assure, chaque jour scolaire, le service de 120 à 130 repas.

Chacun sait faire les efforts nécessaires pour que cela se passe dans des conditions acceptables : enfants, parents, agents du SIVoS et élus. Mais cette situation ne saurait pouvoir durer. Il nous faut mettre aux normes cet équipement indispensable de service public rendu à nos écoliers.

Une volonté politique : Inscrit à l'ordre du jour de la réunion de conseil municipal du 27 Mars 2003, la réponse au problème sera la construction d'un nouveau restaurant scolaire avec cuisine. En effet, les élus souhaitent que les repas soient fabriqués sur place. Par ailleurs, il est demandé à ce que la salle de restaurant scolaire puisse remplir un rôle polyvalent : accueillir la garderie périscolaire, le centre de loisirs... Après plusieurs réunions de travail en commissions municipales, en conseils municipaux ou syndicaux (SIVoS), le dossier est bouclé.

Un projet : D'une surface totale de 410 m² dont 150 m² réservés au restaurant scolaire, et pour préserver l'espace foncier utile à une probable évolution de nos structures scolaires, le nouveau bâtiment sera construit sur la pelouse face à la mairie. Il nécessite le déplacement du transformateur et la démolition du local de l'ancienne poste, cet emplacement est conforme à l'annonce faite dans l'éditorial de la lettre municipale n° 68 de Juillet 2009. L'équipement est dimensionné pour accueillir 145 à 155 rationnaires.

Une réalisation : Enfin les travaux vont commencer, mais que le dossier fut difficile à boucler : plus de 9 années de démarches !!! Le chantier a véritablement démarré le 11 Mars dernier par le déplacement du transformateur et nous pouvons espérer que les fondations du bâtiment seront coulées dès la fin Avril. Les travaux dureront probablement près d'une année et l'équipement pourrait être livré pour la rentrée scolaire 2013-2014.

Et combien ça coûte ? La dépense d'investissement est estimée à 970 000 € et financée par le Département pour 403 000 €, la Région pour 54 855 €, l'Etat pour 178 784 €, l'Europe pour 60 000 €, le SIVoS pour 200 000 € et la Commune de Mesnières en Bray pour 73 361 € auxquels s'ajouteront environ 5 600 € de TVA non récupérable.

RESTAURANT SCOLAIRE : DES OBJECTIFS A ATTEINDRE

Le bâtiment s'intégrera au **paysage** actuel et devra renforcer la perception de la place de la mairie : utilisation de matériaux déjà présents (briques...)

La diminution des **espaces verts** sera compensée (la commune a créé le jardin d'Emilien de l'autre côté de la route) et ce sera l'occasion d'augmenter la surface et de végétaliser la cour de l'école (plus de 125 écoliers sont présents dans les classes mesnièresises).

La gestion des eaux pluviales provenant de la nouvelle surface imperméabilisée permettra la réalisation d'un réseau d'arrosage pour le fleurissement de la place, la création d'une noue voire d'une zone humide paysagée (plantation d'iris, de caltha).

L'équipement sera polyvalent : restaurant scolaire, garderie, centre de loisirs...

Le bâtiment sera économe voire **exemplaire en terme de consommation énergétique** : isolation, orientation, triple vitrage sur la façade Nord (on part du principe que c'est l'énergie non consommée qui coûte le moins et qui répond le mieux aux exigences environnementales), chauffage basse température et à terme par le bois « granulés ». Par ailleurs, une attention toute particulière a été apportée sur l'acoustique de la construction.

La gestion des déchets n'échappera pas au tri et pourra faire l'objet d'actions de sensibilisation auprès des écoliers : compostage et lombricompostage pour la partie fermentescible des déchets de fabrication des repas...

La préparation des repas se fera sur place (les élus n'ont pas souhaité faire appel à un traiteur spécialisé en cuisine collective), la recherche de producteurs locaux sera renforcée, des animations pédagogiques seront développées (semaine du goût...).

La qualité des eaux, c'est l'affaire de tous *Fossés, mares, puits, bassins...*

La présence de pesticides, principalement d'herbicides dans l'ensemble des masses d'eau représente une menace majeure pour la santé humaine et les écosystèmes. L'eau potable qui sort de nos robinets provient essentiellement des nappes d'eau souterraines. Protéger la qualité des eaux souterraines est l'affaire de chacun de nous. Dans cet objectif de préservation de la qualité des masses d'eau, M. Le Préfet de Seine-Maritime a signé le 24 Janvier dernier un arrêté dit « arrêté fossé ». Les mesures prises par cet arrêté se résument ainsi :

- * L'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit sur et à moins de un mètre du réseau hydrographique secondaire : fossés, mares, bétouilles, cours d'eau, points d'eau, puits, forages même à sec.
- * De même, cette interdiction vaut sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Et, il est utile de rappeler qu'une circulaire ministérielle précise l'interdiction d'utiliser tous pesticides à moins de 5 mètres des cours et plans d'eau permanents et intermittents.

Deux mots pour la planète

La commune a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux. Ainsi, les déchets verts produits par la collectivité ne sont plus brûlés mais broyés. Les broyats obtenus servent à la couverture du sol des pieds de haies et des massifs floraux.

Cette façon de faire permet de limiter les arrosages, de réguler les pousses de végétaux indésirables tout en favorisant la vie microbienne du sol.

A ce jour, la commune dispose de broyat en excédent. Mesnièresois, si ce matériau vous intéresse, la commune peut vous en donner (dans la limite des quantités disponibles). Il suffit pour cela d'en faire la demande auprès des services municipaux et de venir le chercher.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nos enfants sont des sportifs et il n'y a pas que le football, nos jeunes pratiquent aussi le cross-country. C'est la toute jeune association « La MOB » qui encadre cette activité. Et savez-vous qu'à l'issue de la saison des coupes de cross du Pays de Bray, notre équipe monte sur le podium en se classant 3ème sur une quinzaine d'équipes participantes. Encouragements à nos jeunes sportives et sportifs et félicitations aux membres bénévoles de la MOB.

Comme chaque année, LE RELAIS nous communique les quantités de chaussures et de vêtements qu'il récupère dans le conteneur « blanc » situé sur la plateforme d'apports volontaires à la zone d'activités : 289 kg de chaussures et 3 768 kg de textile.

Le printemps est de retour : les tondeuses à gazon et autres tronçonneuses se remettent en route. Voici rappelés les horaires de tontes autorisés :

- en semaine de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30 ;
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;
- le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Sur Votre Agenda

Avril :

- ☞ Sam. 14 : Loto de la M.O.B.
- ☞ Sam. 21 : Soirée Cabaret "Korat et Chantaboun"
- ☞ Du 23 au 4 Mai : Centre de Loisirs

Mai :

- ☞ Mardi 1er : Banquet communal des Aînés
- ☞ Mardi 8 : Fête patriotique
- ☞ Du 11 au 13 : Exposition de la Ligue Protectrice des Oiseaux
- ☞ Samedi 19 : Fête du village du Comité des Fêtes
- ☞ Mardi 29 : Journée Pêche des Jeunes d'Hier



La Lettre Municipale

"Vos Elus vous informent" n° 82 - Mars 12

Publication : Dany MINEL
Mairie
76270 MESNIERES EN BRAY
tél : 02.35.93.10.14
fax : 02.35.94.23.58
mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr